

En date du : 26 août 2020

NUMÉRO DE LA CIRCULAIRE : ELCC-2020-129

Destinataires : **Établissements d'apprentissage et de garde des jeunes enfants**

Objet : **Feuille de renseignements – Modifications législatives et réglementaires concernant les établissements de garde d'enfants**

Type : Politique Pour usage interne uniquement
 À titre d'information uniquement Procédure

Les intervenants du secteur de la garde d'enfants et le public ont soulevé des préoccupations et des questions sur les modifications proposées au Règlement sur la garde d'enfants 62/86 requises pour mettre en œuvre le projet de loi 9, soit la Loi modifiant la Loi sur la garde d'enfants (pouvoirs accrus en matière de gestion et d'obligation redditionnelle).

La Loi modifiant la loi a été adoptée par l'Assemblée législative en novembre 2018. Dans le cadre de l'élaboration de cette loi et de ses règlements, le gouvernement du Manitoba a mené des consultations auprès du secteur des services de garde, notamment auprès de la Manitoba Child Care Association et de la Child Care Coalition of Manitoba.

Lors des consultations du gouvernement, les intervenants ont clairement exprimé leur désir d'assister à une rationalisation des obligations administratives afin que les fournisseurs de services de garde puissent se concentrer sur ce qui compte avant tout : offrir des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants accessibles et de qualité aux familles manitobaines. Parmi les modifications proposées, les règlements simplifient le processus d'octroi de licences, réduisent le chevauchement des codes de conduite et améliorent l'obligation de rendre des comptes sur le plan financier et la gestion des conseils d'administration pour les fournisseurs de services de garde dans l'ensemble de la province.

Les modifications énoncées dans le Règlement sur la garde d'enfants 62/86 sont conformes à l'engagement pris par le gouvernement du Manitoba quant au choix de service de garderie pour les familles.

Veuillez consulter la feuille de renseignements « Informez-vous » élaborée pour aborder les préoccupations et les questions de bon nombre d'éducateurs des jeunes enfants et des divers intervenants travaillant dans le secteur des services de garde d'enfants. Cette feuille de renseignements expose le but des modifications réglementaires et des modifications législatives apportées au projet de loi 9.

Veuillez transmettre toute autre question à cdcinfo@gov.mb.ca.

Heidi Wurmman, sous-ministre adjointe, Services ministériels